



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question écrite n° 79495

Texte de la question

Nous acheminons-nous vers un vin d'origine incontrôlée ? En effet, le label « Vignobles de France » permettrait l'assemblage de productions de différentes régions, millésimé, avec le nom du cépage en gros sur la bouteille pour lutter contre les vins chiliens ou californiens. À des millénaires du « tout-terroir » et du millefeuille des étiquettes des vins français, c'est la proposition des promoteurs d'une nouvelle dénomination de vin, baptisée « vin de pays vignobles de France » et présentée récemment avec l'ambition de sortir les premières bouteilles en 2006. Objectif affiché : créer un « produit adapté aux nouveaux consommateurs », selon le syndicat viticole « Vignobles de France » créé à cette occasion. Cette nouvelle dénomination, qui trouverait sa place à côté des vins de pays classiques ou des appellations d'origine rattachés à leur région de production, vise à répondre aux affres d'une filière en grande difficulté qui éprouve de très grosses difficultés à l'export. En échange de prix garantis, les producteurs ont donc accepté de laisser le pilotage de ces vins français d'un nouveau type aux négociants, qui pourront vendre des assemblages de vins de toutes régions en fonction de la demande des différents marchés. Et ainsi créer des « marques » capables de concurrencer les géants comme le Californien Gallo. Si ce projet semble être soutenu par la quasi-totalité des fédérations de vins de pays, la principale manque à l'appel : celle des vins de pays d'Oc (30 % des volumes). Or c'est celle où les vignerons craignent le plus de se faire ruiner par des négociants, et qui serait la plus déterminée à obtenir le soutien des pouvoirs publics. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le projet de création d'un vin de pays « vignobles de France » a été présenté, sous l'égide de l'ANIVIT (Association nationale interprofessionnelle des vins de table et des vins de pays), par plusieurs syndicats de producteurs de vins de pays et les deux grands syndicats de négociants (AFED - Association française des embouteilleurs distributeurs et EGVF - Entreprise de grands vins de France). Pour les promoteurs de ce nouveau vin de pays, il s'agit de créer un nouveau vin de cépage afin de conquérir de nouvelles parts de marché à l'international en adaptant les vins de pays aux goûts des consommateurs mondiaux ; d'assurer la constance du goût et de la qualité des vins de marque ; de renforcer l'offre française en créant un segment générateur de valeur ajoutée ; de permettre un approvisionnement stable en quantité et en qualité impliquant des partenariats pluriannuels contractualisés. Cette proposition reprend ainsi un des éléments essentiels d'un rapport rédigé en 2001. La proposition a été présentée par l'ANIVIT au conseil spécialisé « vins de pays » de l'Office national interprofessionnel des vins du 9 novembre 2005. Elle prévoit que le vin de pays « vignobles de France » est un vin d'assemblage issu de vins de pays de département ou de vins de pays de zone créés depuis au moins trois ans. Les discussions entre les partenaires concernés par les vins de pays sont en cours pour apporter des précisions sur les conditions de mise en place de ce dispositif. Ce n'est que sur la base de ces éléments complémentaires que le Gouvernement, après un nouvel examen par l'ONIVINS, pourra se prononcer sur la validité du projet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79495

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10939

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 484